

**RÉSOLUTION N° 21**  
**COMITÉ ASSIGNÉ : RÉSOLUTIONS**  
**OBJET : RESTRUCTURER ET RECENTRER**  
**LA FONDATION DE L'AIP**

41 Fonds de bourse d'études McClennan, et sur la nouvelle aide  
42 à nos membres qui se rendent au Centre  
43 d'excellence pour le traitement et la guérison de la santé  
44 comportementale de l'AIP

1 ATTENDU QUE la Fondation de l'Association  
internationale des  
2 pompiers (Fondation de l'AIP) a été établie  
3 en 2010 avec pour mission de soutenir et de préserver  
4 la santé, la sécurité et le bien-être des membres de l'AIP,  
5 pompiers et ambulanciers paramédicaux professionnels,  
6 et leurs familles ainsi que les collectivités  
7 qu'ils servent; et  
8 ATTENDU QUE la Fondation a été créée en tant  
9 qu'organisation parapluie pour cinq fonds qui ont  
10 existé auparavant en tant qu'entités indépendantes au sein de  
l'AIP  
11 (le Fonds au profit des grands brûlés, le Fonds de secours aux  
sinistrés,  
12 le Fonds du Monument commémoratif aux pompiers, le Fonds  
de bourse d'études McClennan et  
13 le Fonds John P. Redmond); et  
14 ATTENDU QU'en sept années d'opérations  
15 à la Fondation il est devenu clair qu'un  
16 besoin de restructuration et de recentrage de la mission de  
17 notre Fondation était nécessaire pour assurer que ses fonctions  
réelles au nom de nos membres  
18 soient clairement définies et séparées de celles  
19 de l'AIP, assurant ainsi que la  
20 Fondation puisse opérer en tant qu'organisation réellement  
indépendante  
21 capable d'assurer son autonomie financière pour qu'elle  
22 puisse continuer à avoir un impact efficace et positif sur ses  
membres,  
23 leurs familles, et les collectivités qu'ils servent; et  
24 ATTENDU QU'au cours des sept dernières années  
d'opération  
25 il est devenu clair que depuis que l'organisation,  
26 la planification, l'exécution et le financement du  
27 Monument commémoratif aux pompiers et du  
28 Symposium John P. Redmond sont restés, et à juste titre,  
29 sous le contrôle de l'AIP; et  
30 ATTENDU QU'un recentrage de la Fondation  
31 augmentera sa capacité à attirer des donateurs potentiels pour  
32 amasser des fonds dans le soutien de programmes ciblés et  
essentiels;  
33 QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT  
34 RÉSOLU que les délégués de ce 54<sup>e</sup>  
35 Congrès de l'AIP soutiennent pleinement la mission de  
36 restructuration de la Fondation pour se concentrer sur le  
37 travail consistant à soutenir nos membres qui souffrent de  
brûlures et  
38 leurs familles grâce au Fonds au profit des grands brûlés, à  
fournir des  
39 biens et des services au moyen du Fonds de secours aux  
sinistrés,  
40 à s'assurer que les enfants de nos disparus puissent accéder au

Présentée par : Le Conseil exécutif de l'AIP  
Estimation des coûts : Aucune  
RECOMMANDATION DU COMITÉ :  
DÉCISION DU CONGRÈS :